

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **28 avril 2009**

L'an deux mil neuf et le 28 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs, AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAUSSINAND Bruno, CHAZOT Franck, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, MAULARD Alain, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, POIX Chrystel, RACAMIER Nathalie, SITZIA Eric, TETE Jean Louis.

Absents ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Arrivé en cours de séance : Messieurs CLAVIER Philippe et GOUDARD Thierry

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 21 avril 2009**

Approbation du compte rendu de la séance du 31 mars 2009

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 21

2009.04.01– CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1^{ère} CLASSE

Dans le cadre d'un avancement de grade, Monsieur le Maire propose aux conseillers la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} avril 2009.

Après en avoir délibéré, les conseillers :

☞ Créent un poste d'adjoint technique territorial principal à temps complet de 1^{ère} classe au 1^{er} avril 2009.

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 21

2009.04.02 – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Ainsi Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer afin de mettre en conformité le tableau des emplois permanents de la collectivité, sorte de photographie de la situation des emplois au sein de la mairie à une date donnée, comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 Attaché territorial à temps complet
- 1 Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à temps complet
- 1 Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet (19h30 par semaine)

FILIERE TECHNIQUE

- 1 Agent de Maîtrise Principal à temps complet
- 3 Adjoints Techniques principaux 1^{ère} classe à temps complet
- 1 Adjoint Technique Principal 2^e classe à temps complet
- 4 Adjoints Techniques 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet (25h/ semaine)
- 1 Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (16h/semaine)
- 1 Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (27.5 h/semaine)

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

- 2 Agents Territoriaux Spécialisés de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

☞ **Adopte** le tableau des emplois permanents au 28 avril 2009.

Présents : 22

Votants : 22

Pour : 22

2009.04.03–BONS D’ACHAT- PERSONNEL TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le personnel technique communal bénéficie d’une participation pour l’achat de vêtement de travail.

Aussi, en application de l’article 111 de la Loi n° 84-53 portant statut de la fonction publique territoriale et compte tenu du fait que cette prestation était appliquée avant le 26 janvier 1984, il propose de maintenir le système aux conditions existantes.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de reconduire les attributions vestimentaires au personnel et de fixer les montants suivants :

Centre technique municipal :	210 € par agent
Entretien des locaux, Restauration :	70 € par agent

Après en avoir délibéré, le Conseil

☞ **approuve** ces attributions vestimentaires au personnel communal,

☞ **adopte** les montants présentés par Monsieur le Maire ;

☞ **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2009 article 60636.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 22

Abst : 1

2009.04.04–BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : ADHESION DE LA RAM DE ROIFFIEUX

En complément de la délibération 2007-03-17 en date du 27 février 2007, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l’accès à la bibliothèque municipale pour la MAPA, les écoles et les résidents de l’ESAT est gratuit, il propose de faire bénéficier de cette gratuité au le Relais d’Assistants Maternelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ **approuve** la cotisation gratuite du Relais d’Assistants Maternelles, une seule carte sera délivrée pour le relais.

☞ **dit** que le RAM devra se conformer au règlement de la bibliothèque municipale.

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 22

Abst : 1

2009.04.05–CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA POSE DE FENETRES

Monsieur HEYRAUD expose aux conseillers que trois entreprises ont été consultées afin de réaliser un devis pour la fourniture et la pose de fenêtres à L'Eglise.

Les propositions ont été les suivantes :

<i>Entreprise</i>	<i>Caractéristiques</i>	<i>Montant HT</i>
MHV	Fourniture et Pose Menuiserie PVC avec volets roulants	1 778.00 €
Alain CHAVANON	Fourniture et Pose Menuiserie PVC avec volets roulants	3 836.00€
Yves MICHELAS	Fourniture et Pose Menuiserie PVC avec volets roulants	1 830.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

☞ **décide de retenir** l'entreprise Michelas pour un montant de 1 830.00 € HT

Présents : 23

Votants : 23

Pour : 23

QUESTIONS DIVERSES

❖ Tableau des permanences- Elections européennes du 07 juin 2009

Les conseillers sont invités à inscrire leur plage horaire de disponibilité afin d'établir le tableau des permanences des élections européennes du 07 juin.

❖ Réunion éclairage public

Monsieur SITZIA, conseiller délégué au SDE 07 fait le point sur une réunion ayant réuni l'entreprise Lapize, l'entreprise Philips et la commune.

Il a été décidé qu'un bilan des ballons fluos existants sur la commune serait réalisé, afin de les changer prioritairement, leur interdiction étant prévue pour 2012-2014.

Dans un second temps priorité sera donnée aux lieux où la consommation s'avère la plus élevée afin de privilégier les économies d'énergie lors du changement de lampe.

❖ Présentation de l'avant projet des travaux d'Assainissement

Monsieur BERCHU, Maire et Monsieur HEYRAUD, Adjoint en charge des travaux ont présenté aux conseillers les avants projets de travaux pour les travaux d'assainissement prévus pour les prochaines années.

Cet avant projet établi par le cabinet Julien concerne les quartiers de Brogieux, Pont de la Bique, Chardon, Méalore, Les Places, Terre Neiron...et fait apparaître différentes variantes.

❖ Distributeur de billets

Suite aux demandes exprimées au cours du dernier conseil, des contacts ont été pris avec des établissements bancaires au sujet de l'installation d'un distributeur de billets sur le territoire de Roiffieux.

Monsieur BERCHU informe le conseil qu'il a rencontré, accompagné de Madame CHAMBON, le Directeur de La Poste. La commune va monter un dossier afin de faire la demande d'un distributeur, mais du fait des conditions de rentabilité fixant le minimum de retrait à 2500/mois, il n'est pas sur que cette demande aboutisse.

❖ Enfouissement des fourreaux à fibre optique

Monsieur HEYRAUD explique aux conseillers qu'une grande partie des travaux destinés à l'enfouissement des fourreaux de fibres optiques ont été réalisés. Ces travaux ont engendré des désagréments au niveau de la circulation pendant quelques jours. Il en profite pour souligner la compréhension dont a fait preuve la population.

❖ Circulation/ Stationnement

Monsieur CLAVIER note que des voitures se garent devant le salon de coiffure dans le centre du village ce qui gêne parfois la circulation.

Monsieur HEYRAUD explique que l'aménagement actuel a été fait dans l'idée de limiter le stationnement tout en permettant aux personnes peu mobiles d'être déposées devant le salon.

Monsieur FAURIE regrette que certains véhicules, notamment les 2 roues contournent le coussin berlinois situé à côté de l'Eglise au risque de trop se déporter et d'accrocher les murs.

Monsieur BERCHU note que l'installation de ces coussins a permis une baisse de la vitesse dans le centre village et compte sur la civilité des gens pour adopter un comportement respectueux.

❖ Ordures ménagères/Déchets

Messieurs SITZIA et GOUDARD demandent s'il est possible d'installer de nouveaux containers de regroupement dans différents lieux où la présence de poubelles hors bac est régulière : au chemin de Lapras, à proximité de La Madone et à Picancel.

Monsieur BERCHU en profite pour informer les conseillers que la CCBA réfléchit actuellement sur la possibilité de passer son territoire sous le régime de la redevance incitative. Cela signifierait que chaque habitant s'acquitterait d'une redevance ordures ménagères correspondant au nombre de bacs présentés à la collecte. La décision de passer ou

non à ce système sera prise dans les prochaines semaines. Il suggère d'attendre cette décision afin de permettre une cohérence entre la politique communautaire et l'action de la mairie.

❖ Conférence de la Bibliothèque

Monsieur PASCAL, responsable de la bibliothèque Le Petit Prince, note que la conférence du 24 avril s'est bien passée.

❖ Transport scolaire

Madame RACAMIER fait état de la nouvelle politique du Conseil Général qui a instauré le paiement de 70 € par enfant empruntant les transports scolaires. Elle craint en effet que peu de familles décident de payer ce ticket modérateur et que le transport scolaire ne soit de ce fait plus assuré.

Monsieur BERCHU explique que le Conseil général a souhaité étendre une politique ayant lieu jusque là pour les élèves du secondaire aux enfants du primaire. En effet dans un courrier du mois de janvier, le conseiller général délégué au Sports faisait état de cette décision prise au moment du vote du budget du Conseil Général. Le budget destiné au transport scolaire en Ardèche s'élève à 22 millions d'€ soit 1090 € par enfant. Les contrôles effectués ont laissé apparaître que le taux de remplissage des services primaires est trois fois moins important que celui des services secondaires, conséquence négative, selon le conseil général à la pratique de l'inscription systématique qui contraint le département à sur dimensionner l'offre par rapport à la réalité des besoins. C'est la raison pour laquelle le Conseil Général a décidé la mise en place d'un ticket modérateur pour les enfants du primaire.

Toutefois certaines exonérations sont établies dans le règlement départemental des transports scolaires de l'Ardèche pour les familles nombreuse ou encore selon les revenus du foyer.

Monsieur FAURIE soulève des difficultés particulières pour les élèves scolarisés dans le secteur privé.

Afin de répondre aux inquiétudes soulevées, Monsieur BERCHU informe le conseil qu'il prendra contact avec des élus du conseil général afin d'apporter des éclaircissements à la prochaine séance du conseil municipal.

❖ L'Echo Réfocalien

Madame BOROT, Adjointe en charge de la communication indique que les réunions de travail pour la gazette de juin débiteront mi mai, elle invite chaque conseiller ayant des idées d'articles à lui en faire part.

La séance est levée à 22h30